ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 112854

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA). Il désire connaître ses intentions dans le cadre du budget 2007.

Texte de la réponse

Afin de favoriser l'élevage allaitant qui constitue une spécificité française et un secteur très important dans certaines régions, la France a fait le choix de maintenir couplée la part communautaire de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA). Le règlement communautaire autorise pour cette prime, le versement d'une part nationale à hauteur de 50 euros pour les quarante premières vaches et de 25,85 euros pour les suivantes. Ce complément national, crucial pour l'élevage allaitant, a été naturellement inscrit dans le budget 2007. Il sera donc versé aux éleveurs comme les années précédentes.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 112854
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12833
Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2373